L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.)

DIMANCHE MATIN, 8 JUILLET.

## Les épisodes de la séance du 16 juin.

Les comptes-rendus que nous avons publiés, n'ont donné qu'une idée incomplète du caractère orageux de la séance du 16 juin, à la Chambre des députés, à Versailles. On en jugera mieux par les épisodes suivants extraits du compte-rendu officiel.

Voici l'épisode Bourgeois qui avait répondu à M. Gambetta, celui-ci ayant suspecté la bonne foi de ses adversaires.

M. Gambetta.—C'est là-dessus que je compte, s'ils ont encore quelque reste de bonne foi, pour faire cesser une calomnie qu'ils ne se lassent pas de reproduire. (Bruyantes exclamations à droite et cris: à l'ordre! à l'ordre!)

M. Bourgeois. C'est de ma part, une question d'honnêteté et de loyauté.

Quand on a mérité de l'un de ses collègues le titre de dictateur de l'incapacité, on n'a pas le droit de tenir un pareil langage!

Voix diverses à droite. Très bien! très bien! M. Bourgeois.—A l'ordre, l'orateur! à l'ordre!

M. Lenglé. Nous demandons que M. Gambetta soit rappelé à l'ordre et à la pudeur!

M. Paul de Cassagnac... à l'ordre et à la pudeur!

M. le Président. Le caractère des interpellations personnelles qui ont accueilli, à la tribune, l'explication si naturelle qu'y apportait M. Gambetta.. (Exclamations à droite.—Applaudissements prolongés à gauche.)

M. Le Prévost de Launay. Nous ne pouvons laisser mettre en doute notre bonne foi. Nous ne pouvons pas nous laisser insulter par le complice de Ferrand!

M. le Président. Vous m'interrompez et vous n'en avez pas le droit. Je rappellerai à l'ordre quiconque interrompra le président.

A droite. Rappelez-nous tous à l'ordre.

M. le Président, se tournant vers la droite. Veuillez garder le silence!

M. Paul de Cassagnac. Allons donc!

MM. Guilloutet, Brière, et d'autres membres de la droite se lèvent et adressent de vives interpellations à M. le président.

M. Robert Mitchell. Ce n'est plus de la présidence, c'est de la complicité. (Vives rumeurs et bruit.)

M. le Président. Il est intolérable d'interrompre ainsi!

M. Paul de Cassagnac. Nous voulons être protégés.

M. le président. Vous me forcerez à vous rappeler à l'ordre.

M. Robert Mitchell. Vous n'êtes pas président de la Chambre, vous êtes un homme de parti!

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre!

M. Robert Mitchell. Je l'accepte, votre rappel à l'ordre.

MM. de Guilloutet, Brierre et quelques autres membres à droite. Rappelez-nous tous à l'ordre, tous!

M. Robert Mitchell. Je demande la parole sur le rappel à l'ordre.

M. le président. J'associerai au rappel à l'ordre tous ceux qui interrompent violemment.

Quelques membres à droite. Tous! tous!

M. Robert Mitchell. Je demande la parole pour un rappel au règlement!

M. le président. Veuillez me laisser parler. (Interruptions bruyantes à droite.)

Je n'ai qu'un regret....(Bruit à droite), c'est que le règlement me laisse désarmé et ne me permette pas de pousser plus loin la répression.

M. Robert Mitchell. Faites venir les gendarmes!

M. le président. Ces violences ne peuvent pas m'empêcher de dire.... (Nouvelles interruptions à droite.)

M. Le Provost de Launay. Vous nous laissez insulter par le complice de Ferrand! (Bruit)

Le mot "complice" a dû être ajouté. Nous avons entendu à la place prononcer ces mots: "Domestique de Ferrand."

M. Robert Mitchell. Je demande la parole sur mon rappel à l'ordre. Vous ne pouvez pas me la refuser, monsieur le président!

M. le président, Je vous la refuse positivement.

M. Robert Mitchell.—Vous violez le règlement.

M. le Président. Vous n'aurez la parole sur le rappel à l'ordre qu'à la fin de la séance. C'est le règlement. (Interruptions et bruit à droite.)

M. Dréolle. Nous attendrons la fin; elle viendra.

M. le Président Vous aurez la parole à vos risques et périls.

M. Paul de Cassagnac. En attendant, nous demandons le rappel à l'ordre de M. Gambetta.

M. Dréolle. Il y a aussi une fin qui viendra: c'est la fin de ce qui est!

M. le Président. Ces violences et ces clameurs ne m'empêcheront pas de dire à la Chambre ce que j'avais commencé à lui dire.

M. Paul de Cassagnac. Ce n'est pas nous qui vous en empêchons.

M. le Président. C'est vous qui proférez ces clameurs.

Je disais à la Chambre que la façon dont M. Gambetta avait été accueilli à la tribune...

A droite. Allons donc!

Quelques membres. Vous n'avez pas le droit de juger.

M. Paul de Cassagnac. C'est un roi alors, que M. Gambetta! C'est un dictateur!

M. le Président..ne justifiait pas l'expression dont il s'est servi à l'égard de ses collègues, expression que je blâme énergiquement.

M. Paul de Cassagnac. Qu'il la retire! qu'il la retire!

A gauche et au centre.—Non! non!

Un membre à gauche. Allez donc faire vos deux mois de prison.

M. le Président, s'adressant à M. de Cassagnac. Est-ce que vous pouvez retirer vos interruptions! (Bruit)

M. Paul de Cassagnac prononce quelques mots au milieu du bruit.

M. le Président. J'ai fait la justice pour tous.

M. Paul de Cassagnac. Que M. Gambetta retire son mot.

M. le Président. Quand vous aurez retiré vos interruptions, je le sommerai de retirer son expression.

M. Dréolle. Quand M. Gambetta viendra à la tribune, il ne pourra plus parler, alors!

M. le Président. J'ai dit que vous aviez provoqué M. Gambetta, et que ces provocations ne justifiaient pas son expression. (Exclamations en sens divers.)

MM. Dugué de la Fauconnerie, Brierre et d'autres membres de droite, interpellent vivement M. le président.

M. Paul de Cassagnac. Il faudra qu'on lève la séance.

M. Brierre. Retournez donc à Belleville, monsieur Gambetta.

M. le Président. Monsieur Brierre, je vous rappelle à l'ordre.

Quelques membres à gauche. L'ordre du jour!

M. de Gouilloutet. Que M. Gambetta retire son mot ou qu'il rende l'argent.

(Plusieurs membres siégeant à droite persistent à faire des interruptions)

M. le Président. Vous n'avez pas le droit d'empêcher la délibération de la Chambre.

M. Paul de Cassagnac. Nous avons le droit de nous protéger.

M. le Président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac. Que M. Gambetta retire le mot.

Quelques membres à droite. Qu'on le rappelle à l'ordre.

M. Robert Mitchell. Le pays vous jugera!

M. le duc de Feltre. Etes-vous ici le président?

M. le Président. Vous êtes de ce côté à l'état d'insurrection! (Vives interruptions à droite.) Vous donnez un spectacle déplorable. (Rumeurs à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Et vous vous êtes le complice de l'insulte! (Bruit prolongé.)

M. Caillaux, ministre des finances, se dirige vers la tribune.

M. le Président. La parole est à M. le ministre des finances.

(Le silence se rétablit.)

Deuxième épisode, relatif à M. Gambetta. C'est lui qui parle. Il fait allusion à M. Thiers qu'il comble d'éloges.

Quant à nous, nous nous sommes empressés dès le premier jour, de dénoncer au pays ce piège, qui serait grossier s'il n'était naïf, et de lui dire que si jamais l'heure devait venir de choisir entre un président, dégoûté de ses devoirs on humilié dans l'exercice de sa politique par un verdict du pays, il y avait un homme dont vous faisiez tout à l'heure l'éloge et dont vous célébriez pas......

M. Paul de Cassagnac. Il vous a appelé fou furieux.

M. Gambetta. Vous dites, monsieur?...

A gauche. Ne répondez pas!

M. Gambetta. Je suis résolu à ne rien entendre de ce que vous direz de ce côté.... (Exclamations à droite) vous interpréterez mon dédain comme il vous plaira. (Applaudissements répétés à gauche et au centre)

M. Paul de Cassagnac. Votre dédain est un honneur pour nous tous! Nous vous en remercions.

M. Provost de Launay. Vous avez l'estime de M. Ferrand!

M. Gambetta. Je tiens à l'estime de ceux que j'aime; quant à ceux que je méprise, je n'en fais aucun cas.

Je connais votre système, vous avez nourri l'habile dessein de m'empêcher de parler; renoncez-y!

M. Paul de Cassagnac. Allez! allez! sur votre balcon, ne vous gênez pas! (Exclamations à gauche.—A l'ordre!)

M. le président. Cette interruption est déplacée. Vous justifiez à l'instant même le reproche que l'orateur vous adresse.

M. Paul de Cassagnac. Il ne s'est pas gêné avec nous!

M. Gambetta. Je comprends trop bien les raisons que la minorité conservatrice peut avoir de se féliciter de la politique du ministère actuel; mais je plains le cabinet qui est sur ces bancs de n'avoir que de pareils auxiliaires. (Applaudissements prolongés à gauche.)

M. Cunéo d'Ornano. Vous préférez les communards! Vous avez d'autres relations, vous!

M. Paul de Cassagnac. Vous êtes l'ami de tous les coquins, de tous les incendiaires, de tous les assassins de la Commune.

M. le Président. Monsieur Paul de Cassagnac, les paroles insultantes ne doivent pas trouver place ici.

M. Paul de Cassagnac. Ah! pardon monsieur le président!

M. le Président. Vous ne devez pas insulter ainsi vos collègues.

M. Paul de Cassagnac. Vous avez bien laissé insulter le ministre de l'intérieur et la droite tout entière!

M. le Président. On n'a pas insulté le ministre, c'est vous qui insultez vos collègues!

M. Paul de Cassagnac. On nous insulte, et au lieu de rester notre président, vous vous faites le complice des insulteurs!

M. le Président. Le président dédaigne souverainement l'injure qui lui est adressée par M. Paul de Cassagnac.

M. Paul de Cassagnac. Je vous rends votre dédain, monsieur le Président.

Un membre à gauche. Voilà les amis du ministère.

M. le comte de Donville-Maillefeu. Que dit de cela le protégé de l'Empire?

M. le Président. Monsieur de Cassagnac, retirez-vous votre parole?

M. Paul de Cassagnac. Il y a deux hommes en face, vous et moi. Vous avez parlé mépris, je vous ai répondu mépris: c'était mon droit.

M. le Président. Vous dites qu'il y a deux hommes en face l'un de l'autre! Oui: il y a un président et un député.

M. Paul de Cassagnac. Je suis député comme vous l'êtes vous-même, et, en matière d'honneur, je vous vaux.

M. le Président. Je devrais peut-être messieurs, après l'outrage sans précédent dans les assemblées délibérantes, que M. Granier de Cassagnac vient d'adresser au président de cette Chambre.......

M. Paul de Cassagnac. Après le vôtre! (Exclamations à gauche.)

M. le Président. Monsieur de Cassagnac, vous avez commencé par adresser au Président des paroles insultantes. Il vous a dit qu'il les dédaignait. C'est alors que vous lui avez répondu que vous lui renvoyiez son dédain. Voilà la vérité rétablie.

Je dis que cette insulte adressée au Président n'a pas d'exemple dans les Chambres françaises. Je dis qu'un pareil outrage mériterait l'application de la peine la plus sévère du règlement.

M. Paul de Cassagnac. Eh bien! je l'attends!

M. le Président. Je me contenterai de proposer à la Chambre la censure contre M. Paul de Cassagnac.

Je consulte la Chambre sur la peine de la censure.

(La Chambre est consultée et elle prononce la censure.)

M. Paul de Cassagnac. Vous avez laissé M. Gambetta nous insulter sans proposer aucune peine contre lui. Du moment où il n'y a plus de justice, on a le devoir de se faire justice soi-même.

M. le Président. Vous usurpez ici, monsieur, un rôle qui n'appartient à personne, celui d'insulter vos collègues..... (C'est vrai!—Très bien! à gauche.) et, ce rôle, vous venez de l'étendre jusqu'au président de la Chambre.

M. Paul de Cassagnac. Vous n'êtes pas un président, vous êtes un adversaire dans ce moment-ci, un adversaire qui n'écoute que la passion.

M. le Président. Je suis votre président.

M. Paul de Cassagnac. Je vous le répète, vous n'obéissez qu'à la passion!

M. Cunéo d'Ornano. Ce n'est pas M. de Cassagnac qui a commencé.

M. le Président. La censure a été prononcée contre M. Paul de Cassagnac. Je prie l'orateur de continuer son discours.

Un peu plus loin, dans le même discours de M. Gambetta:

M. Gambetta. Ah! vous avez oublié cette histoire. Elle est d'hier; vous voulez la recommencer; d'accord! ce ne sera pas.... (Interruptions à droite.)

Il est donc vrai que vous ne voulez pas entendre vos contradicteurs, messieurs... (Exclamations à droite) et que vous ne voulez pas laisser parler vos adversaires?

M. Paul de Cassagnac. Dites la vérité, nous vous écouterons; mais cela vous est difficile.

M. Gambetta. La vérité! mais vous viendrez l'apporter à cette tribune, si vous l'avez....

M. Paul de Cassagnac. Si vous voulez! Vous savez que cela ne me gêne pas!

M. Gambetta.....mais laissez-moi parler.

Cette expérience est d'hier, et c'est bien parce qu'elle a détruit tous vos rêves d'espérance...(Exclamations à droite), toutes vos coupables convoitises.... (Quelques membres à droite imitent la voix de M. Gambetta.—Rumeurs au centre.)

Ainsi donc, voilà où nous en sommes arrivés..(Oui! oui!). A des contrnales semblables! (Applaudissements à gauche et au centre.)

Un membre à droite. C'est votre exemple.

Un autre membre. Votre seule présence à la tribune attire ces interruptions.

Un troisième membre. Vous êtes un comédien!

M. Gambetta. Eh bien, faites! vous êtes à peu près taillés pour ne pas dépasser ce genre d'imitation! (Applaudissements à gauche)

M. Paul de Cassagnac. Oh! vous êtes tout à fait l'élégance, monsieur, genre Louis XV! (Bruit.)

M. Gambetta. Eh bien, messieurs, je disais que c'est parce que le pays avait trouvé le moyen de faire entendre sa voix et de signifier sa volonté malgré l'oppression d'un corps administratif hostile, malgré la corruption et des oppressions de toutes sortes..(Interruption à droite), que c'est parce que le pays avait dit hautement ce qu'il voulait, en donnant une majorité de deux cents voix à la république, que vous avez été réduits....... (Interruptions et bruit.)

Toujours plus loin, en passant l'incident des gendarmes que l'on connaît, nous arrivons à l'attaque de M. Gambetta contre les bonapartistes. Voici ce qui se passe au milieu du tapage le plus infernal.

M. Brierre fait une interruption qui se perd dans le bruit.

M. le Président. Monsieur Brierre, veuillez donc garder le silence!

M. Gambetta.....que vous avez été réduits à vous dérober derrière le Maréchal et à vous cacher derrière cette épée qui constitue votre ressource de prédilection.

M. Paul de Cassagnac. Contre vous!

Quelques membres de la droite. Nous ne nous en sommes jamais cachés!

M. de Baudry d'Asson. C'est une insulte au Maréchal! Nous ne le relèverons pas, car son épée c'est l'épée de la France honnête. (Bruit.—Laissez parler!)

M. Gambetta. Vous en êtes réduits à troubler l'esprit du premier magistrat de la République et à lui faire croire qu'il va sauver l'ordre, les affaires, la Constitution et la paix.

Ah! que vous devez rire entre vous de cette politique! (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac, Rire de vous, oui! (Bruit.)

M. Gambetta. Car enfin, il y a quelque chose qui domine la situation: toutes ces partis coalisés par une haine commune contre la démocratie et contre la République n'agissent pas tous....

M. Paul de Cassagnac. Ce n'est pas la même chose!

M. Gambetta. Si monsieur, c'est la même chose! (Non! non, à droite.)

M. Ernest Dréolle. Vous êtes la démagogie!

M. Paul de Cassagnac. Et la dictature incapable!

M. Gambetta. Je dis et je m'explique, je dis que des divers partis associés, celui qui rêve encore le retour du fils des rois de France....

M. Paul de Cassagnac. Qui rêvent votre disparition d'abord! On verra ensuite!

M. le président. N'interrompez pas sans cesse, c'est intolérable!

M. Gambetta. Que voulez-vous? quand on a ce génie, on ne peut le contenir, cela perce malgré soi. (Rires approbatifs et applaudissements réitérés à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Notre génie est différent monsieur. Moi, je n'ai pas eu le génie de la lâcheté, de la lâcheté dans la guerre étrangère et dans la guerre civile!

Quelques voix à droite. Très bien!

M. Paul de Cassagnac. L'homme qui s'est toujours sauvé devant les Prussiens comme devant la Commune!

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre une seconde fois.

M. Dréolle. Il a eu raison de dire cela!

M. le président. Non, monsieur!

M. Dréolle. Si! il a eu raison! (Exclamations diverses et bruit prolongés à droite.)

M. Gambetta, tirant sa montre pour regarder l'heure. Je dirai ce que j'ai à dire: nous avons le temps. (Le bruit et les interruptions continuent à droite.)

M. le Président, se tournant vers les interrupteurs. Ce n'est pas là le spectacle d'une Assemblée délibérante. Je voudrais que le pays vous vît, pour qu'il put vous juger.

A droite. Et nous aussi, nous voudrions qu'il assistât à la séance!

M. le président. Vous n'avez pas la tenue de députés! (Violentes protestations à droite.)

M. de Guilloutet. L'orateur tient-il le langage d'un député?

M. le président. Vous avez pris la résolution d'empêcher l'orateur de parler. Cette tenue est intolérable!

Enfin voici d'après Albert Millaud, du *Figaro*, ce qui s'est passé dans l'incident à propos du Parlement italien.

M. Gambetta. Je comprends que MM. de Mun et de la Rochette n'aiment pas à entendre parler, ici, de l'étranger. (Nouveau bruit à droite.)

Je comprends l'embarras d'un côté de cette Chambre, quand nous parlons de nos relations avec l'Italie. Mais nous avons le droit et le devoir de faire savoir au-delà des Alpes que si, par hasard, par accident passager, le gouvernement de la France peut tomber entre des mains suspectes....(Interruption à droite.—Cris: A l'ordre!) La nation entière.... (Bruit.)

A ces mots, M. Paris, ministre des travaux publics, se lève et se dresse devant la gauche qu'il interpelle. Toute la gauche descend dans l'hémicycle comme un torrent. De son côté, la droite dégringole de ses bancs et vient se ranger en bataille devant la tribune. On n'entend plus que des réclamations incohérentes: "Assez!—Vous ne parlerez plus!—Taisez-vous!—C'est une honte!—Vous êtes un insulteur!—Descendez!"

C'est à croire que l'on va en venir aux mains. S'il y avait des revolvers dans les poches, ils partiraient tout seuls. La Chambre du 20 février agonise dignement.

Un quart d'heure se passe en colloques, en interpellations, en rumeurs. M. le président raccole tous les huissiers qui poussent les énergumènes à leurs places. Les ministres eux-mêmes s'agitent à leur banc. MM. Caillaux et Paris, hors d'eux-mêmes, se penchent vers leurs voisins et font des gestes furibonds. M. Gambetta, assis au fond de la tribune, assiste avec orgueil à toute cette scène.

La *Patrie* donne les détails suivants sur le discours et l'évanouissement de Gambetta.

Après le discours de M. de Fourtou, le tribun s'est levé assez péniblement; c'est d'un pas lourd qu'il a gravi l'escalier de la tribune; avant de parler, il a tiré son mouchoir, s'est essuyé le front et a bu un verre de café noir.

La parole, d'abord tremblante, s'est affermie peu à peu; mais après une heure d'efforts, la voix s'est voilée, est devenue gutturale; puis elle s'est transformée en un véritable râle à la fin de ce discours, qui a duré deux heures.

Vainement M. Gambetta luttait d'énergie contre la fatigue qui l'envahissait, vainement il absorbait des verres de café pour se donner du ton, vainement s'épongeait-il le front, on le voyait succomber sous sa tâche.

Aux dernières phrases, les forces lui ont manqué tout à fait; c'est en râlant qu'il a prononcé les dernières paroles.

Il a quitté la tribune d'un pas lourd, presque chancelant: on se presse autour de lui, on va l'embrasser; tout à coup il s'affaisse et perd connaissance.

Ses amis le transportent à la buvette, où il reste évanoui pendant une demi heure. Il n'a été remis à peu près complètement qu'une heure après.

Il devait d'abord coucher à Versailles, mais on est revenu sur cette détermination et à dix heures il était rendu rue de la Chaussée-d'Antin. Son état est resté assez inquiétant jusqu'à minuit; mais à partir de cette heure sa situation améliorée et ce matin elle était bonne. Il y a lieu d'être certain que le tribun pourra parler demain.


## SPECTACLES, BALS, &c.

ALCAZAR FRANÇAIS,
ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.
Clôture de la Saison théâtrale
LE 11 JUIN 1877.
REOUVERTURE le 15 Septembre 1877
Représentations régulières,
Les Mardis—Jeudis—Samedis et Dimanches.
Des représentations extraordinaires seront données au cours de l'été.
Pour la location de la salle: S'adresser à M. CHAILLET, propriétaire. 1er mai—

Grand pique-nique
—DONNE PAR LA—
Société de Protection Mutuelle des JARDINIERS,
AU JARDIN MAGNOLIA,
Le DIMANCHE, 8 juillet 1877.
Entrée, 50 cents—Gratis pour les dames et pour les enfants.
Tous les jardiniers, qu'ils soient ou ne soient pas membres de la société, sont invités à assister à la célébration de notre anniversaire, à se joindre à notre procession, le 8 juillet, à 8 heures du matin, au Coliseum Hall, No 51 de la rue Bienville, entre Chartres et Passage de la Bourse. Ils devront être vêtus de noir et porter des chapeaux noirs.
La procession sera organisée par le grand maréchal MITCHEL WINTER.
N. YUNG, Chairman
12juin—

## DIVERS.

Brasserie à Vapeur.
86..............Rue Marais..............86
NOTRE bière sera vendue aux consommateurs aux prix les plus raisonnables.
H. F. STURCKEN, Propriétaire.
17fév—1an

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand - Commissionnaire - et Importateur de Vins et Liqueurs.
9..............RUE DECATUR..............9
AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. [illegible] Gabriel Gadrad & Cie de Cognac, et de l'anco parable Balsamique des [illegible]

ANT. CARRIERE
E. L. CARRIERE
O. CARRIERE
CHAS. J. CARRIERE
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
27 sep

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE ROCERIES, VINS, LIQUEURS ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville.
21 juillet—1an. Nlle-Orléans

Consolidated Association of The Planters of Louisiana.
New Orleans, June 12, 1877.
The undersigned having been appointed by the Governor as State Directors, do hereby announce that a meeting of the stockholders of the above corporation will be held on THURSDAY, July 12, 1877, at the Banking House in this city, between the hours of 10 A. M. and 3 P. M., for the purpose of electing three Directors under Act No 113 of 1853.
JULES A. BLANC,
E. A. PALFREY, } State Directors.
JULES TUYES,

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 12 juin 1877.
Les soussignés ayant été nommés par le Gouverneur Directeurs d'Etat de cette corporation, annoncent qu'une réunion des actionnaires de la dite corporation sera tenue JEUDI, 12 juillet 1877, à la Maison de Banque, en cette ville, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, pour élire trois Directeurs en vertu de la loi No 113 de 1853.
JULES A. BLANC,
E. A. PALFREY, } Directeurs d'Etat
JULES TUYES,
12 juin—1e, 26—3juil & 10

Hôtels, Restaurants, &c.

RESTAURANT BOUDRO,
Lac Pontchartrain.
VU les circonstances difficiles, dans lesquelles nous passons, les Propriétaires du Restaurant Boudro, jaloux de conserver leur popularité, ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont considérablement réduit leurs prix.
Une visite au restaurant Boudro convaincra les plus incrédules.
Inutile de dire que la cuisine et le service sont du premier ordre.
JARY & HAUSSE, Propriétaires.
30 juin—1 m.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. SOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés.
15 juin—2 mois.

Baie St. Louis
PENSION CHABERT.
MME CHABERT fait savoir à ses connaissances qu'elle vient d'ouvrir sa maison à la Baie St. Louis et qu'elle est en mesure de les recevoir. Elle occupe le même local que les années précédentes. 12 juin—1 m.

Restaurant Trisconi,
—ET—
SALON DE RAFRAICHISSEMENTS.
Au bout du wharf de Milneburg.
Excellente chère, poissons frais, vins et liqueurs de choix.
Prix très raisonnables. Le meilleur endroit pour avoir la brise du lac. Liqueurs et sodas aux prix de la ville.
Les commandes pour repas peuvent être faites à l'avance chez JOHN TRISCONI, au coin des rues Canal et Decatur. 9 juin—1m.

Pension Stockton à la Baie St-Louis.
MME STOCKTON ayant agrandi et réparé son établissement à la Baie St Louis, prévient ses amis et le public qu'elle est maintenant prête à les recevoir.
Les prix seront toujours des plus raisonnables. Elle recevra également les excursionnistes du dimanche, au taux modéré de $1.50 par personne.
8 juin—1 m.

SHADY GROVE HOTEL,
BILOXI, Mississippi.
MR. URBAIN RAMBAUT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il fera la réouverture de son hôtel "Shady Grove", à Biloxi, le 1er juin. Les personnes et les familles y seront servies à toute heure à des prix raisonnables.
Repas pour les excursionnistes: Une piastre par personne.
Pour plus amples renseignements s'adresser au propriétaire au "Rambaut Exchange", No 201 rue Decatur, Nlle-Orléans. 26 mai—1m

$40 SAISON $40
De 1877 à
BLADON SPRINGS,
CHOCTAW COUNTY,
ALABAMA.
L'Etablissement où se trouvent ces eaux célèbres et sans pareilles sera ouvert, pour la saison d'été, le 1er mai. On y vient par bateau de Mobile, d'où l'on part tous les MARDIS et SAMEDIS, à 4 h. P. M.
PRIX REDUIT:
$40..........Par mois..........$40
$12 50..........Par semaine..........$12 50
Billets pour aller de la Nouvelle-Orléans à Bladon Springs et pour le retour, bons pour la saison, $17 50.
Pour les circulaires et l'analyse des eaux, s'adresser à
JAMES CONNER & CO., Propriétaires,
I. L. LYONS, Agent, Coin Camp & Gravier.
Ou à
1er mai—3m

L'Union Française.
LE Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français sont toujours l'objet de la plus grande sollicitude.
Le Conseil rappelle également l'attention des français nouvellement arrivés ou autres que le Cours d'Anglais Gratuit fonctionne toujours régulièrement le Lundi, Mercredi et Vendredi de chaque semaine à 7 1/2 heures du soir, au siège de la Société.
EDGAR LABUE, Président.
MM. les membres de la Société l'Union Française, qui sont désireux de se rendre compte de la gestion de la Société et des services qu'elle rend journellement à nos compatriotes, sont respectueusement invités à passer quand cela leur sera agréable, au bureau, où tous les renseignements leur seront donnés.
[illegible]



## LES PIANOS PLEYEL,
QUI NE SONT PAS SURPASSES, NE SE VENDENT QU'AU GRUNEWALD HALL,
Dépôt général pour les Etats du Sud.
Il s'en est fait et vendu près de 65,000—chiffre qu'aucun piano n'a atteint.
Ces célèbres instruments ne sont pas surpassés sous le rapport de la durée dans notre climat et durera plus longtemps qu'aucun autre piano offert au public. A meilleur marché qu'on ne peut vendre un véritable Pleyel.
La maison en reçoit par presque chaque navire français. Venez demander la nouvelle liste de prix, illustrée.
Les conditions sont avantageuses et les prix modiques.
Agence générale pour la vente des FAMEUX PIANOS STEINWAY, KNABE, HAINES et FISCHER; des orgues de GEO. A. PRINCE & CO., CLOUGH & WARREN; des INCOMPARABLES ORGUES de BURDETT, INSTRUMENTS EN CUIVRE, CORDES, ACCORDEONS, MUSIQUE, ETC, VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
Spécialité pour les ordres de la campagne.
Les prix de la maison sont plus bas que ceux d'aucun magasin de musique du pays.
LOUIS GRUNEWALD.
30 mai— Aux Nos 14, 16, 18, 20 et 22 de la rue Baronne, Nouvelle-Orléans.

EDM. MANDIN & CIE.,
Successeurs de J. MANDIN & Cie.
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.
57 rue Decatur - - - - - Nouvelle-Orléans.
—SEULS AGENTS DU—
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs. garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.
—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de F. Salles Fils,
Chateau de France de P. Bruyère.
Graves d'Ambarès, Ducles Frères, &c., &c.
LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."
1 janv 77—1an

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud.
17 mai 77—1an 58 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, Le.

GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT.
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,
25 rue Bienville Vor MAIGNAN, Nile-Orléans.
26 nov—1 an

FINE COGNAC.
WINES, OLIVE OIL
SEIGNOURET FRÈRES TRADE F.S MARK BORDEAUX
COGNAC HUILE
FINE CHAMPAGNE, D'OLIVE VIERGE.
Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, La St.-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauterne, Barsac, Graves, etc., etc.
BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
Also at Agents' prices, at the Importers.—A. Lanata,—Schmidt & Ziegler,—Smith Bros & Co.,—E. J. Hart & Co.,—Clark & Meader,—Ernest C. Villeré,—Thos. H. Handy & Co.
24 oct—76—1 an

HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE
—DE—
FAURE & MAILHO,
BORDEAUX.
A d'excellentes qualités qui la recommandent. Elle est supérieure dans tous les cas où l'huile de foie de morue est employée; elle est facilement digérée et n'a subi aucune de ces manipulations dont le résultat est de flatter la vue aux dépens de la vertu thérapeutique.
A vendre chez A. CARROUCHE, 28 Chartres et dans les principales pharmacies.
1er Sept—1 an D'MeV

JOSEPH BAYLE,
Successeur de H. CLOSTERMANN & BAYLE,
IMPORTATEUR de MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. M. H. CLOSTERMANN établi en Europe, s'occupera comme par le passé, des achats de la maison. 28 anv—1an—MaV.D.

ECONOMISEZ $20.
ECONOMISEZ
Par ces temps si durs.

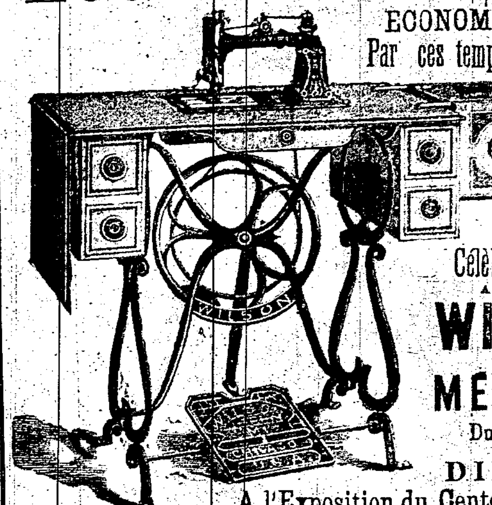

LA
Célèbre Machine
A COUDRE DE
WILSON
A REÇU LA
MÉDAILLE
Du Grand Prix
ET LE
DIPLOME
A l'Exposition du Centenaire 1876
COMME LA MEILLEURE
MACHINE à COUDRE
POUR FAMILLES.
Les rivales de cette machine n'ont reçu de récompense que pour certains accessoires.
La Machine à Coudre de Wilson, si justement renommée
Exécute toute espèce d'ouvrages, en fait de couture, pour les familles et les fabriques.
Le "CUT OFF" AUTOMATIQUE BREVETE sur la roue à main empêche la machine de marcher en arrière et prévient toute nécessité de retirer le travail de la machine pour remplir les bobines de fil, ce qui se fait avec toutes les autres machines à coudre, au grand ennui de la personne qui s'en sert, aurait qu'ourler, de plisser, de border ou de froncer. Elle exécute un tiers de plus de travail, en un espace donné de temps, qu'aucune autre machine à coudre.
Chaque mouvement du pied fait faire à la machine six points,
Trois Machines Wilson feront autant de travail en un jour que QUATRE AUTRES MACHINES.
Elle n'exige pas d'instruction spéciale; on fournit avec chaque machine des renseignements illustrés qui en facilitent l'emploi.
Elle n'est jamais hors d'état et les ajustements sont parfaits.
Chaque machine est accompagnée d'un certificat authentique en vertu duquel la compagnie s'engage à la tenir en bon état, sans frais, pendant cinq ans. Les conditions de paiement très avantageuses aux acheteurs. Les machines sont livrées, sans frais de transport, à tous les dépôts de chemins de fer des Etats-Unis où nous avons des agents.
DEMANDEZ LES CATALOGUES ILLUSTRÉS.
ON A BESOIN D'AGENTS.
Pour de plus amples détails s'adresser à
WILSON SEWING MACHINE CO.,
No 189 rue du Canal, Nlle-Orléans,
7mars—Ma S. D. LOUISIANE,

Le Retort Gas Stove

Le nouveau STOVE à gaz parfait. C'est la manière de cuire la plus économique. Pendant l'été. On peut faire de cette façon TOUTE la cuisine de la famille sans répandre de la chaleur dans la maison ni incommoder la personne qui emploie le dit stove, dans la moitié du temps que l'on met ordinairement à faire la cuisine, et avec une économie de moitié relativement à l'emploi du charbon, du bois ou de l'huile. Il ne se dégage aucune odeur de la combustion. On garantit que le stove à gaz donnera exactement les mêmes résultats que tout autre stove, avec un tiers de moins de gaz. Se vend en général par les marchands.
Retort Gas Stove Company
PROVIDENCE, R. I.
17 juin—1mois—MaJe D

Vente pour cause de départ.
1° Un terrain—avec toutes les améliorations qui s'y trouvent—ayant 27 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 109 pieds, entre les rues Roman et Derbigny.
2° Un autre terrain ayant 25 pieds de face à la rue Bienville, sur 180 pieds de profondeur, entre les rues Claiborne et Derbigny.
3° Un autre terrain touchant au susdit, et ayant les mêmes dimensions.
4° Un autre terrain, touchant au susdit, formant l'angle des rues Bienville et Derbigny, ayant 29 pieds de face à la rue Derbigny, sur 25 pieds de profondeur.
5° Un autre terrain, de forme triangulaire, compris entre la Promenade Carondelet et les rues St-Louis, Roman et Prieur, ayant 21 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur une profondeur de 167 pieds sur une ligne et de 118 pieds sur l'autre ligne.
6° Un autre terrain ayant 32 pieds de face à la Promenade Carondelet, 55 pieds de profondeur sur une ligne et 54 pieds sur l'autre ligne.
7° Un autre terrain ayant 27 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 54 pieds de profondeur.
8° Un autre terrain ayant 27 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur 54 pieds de profondeur, touchant au susdit.
9° Une tombe au cimetière St. Louis No 2.
Tous les susdits terrains sont plus ou moins améliorés.
Pour les termes et conditions, s'adresser à Mme VEUVE LUPIN, No 306 de la rue Bienville.
3juin—1m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS,
11 RUE ST-LOUIS.
Avis Mensuel—Juillet 1877.
Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

| | |
|---|---|
| Abadie (Jean) | Charton (Jean Marie) |
| Allemand (Ang Louis Antoine) | Chenevière (Valentin Pierre) |
| Arcos (Gaston) (Pierre) | Chevalier (Auguste Bruno) |
| Armandary (Etienne) | Christol (Louis Antoine) |
| Avezac (Dominique) | Claverie (Franç.is) |
| Borge (Philippe) | Claverie (Michel) |
| Baqué (Pierre-et-Louis) | Claverie (Dominique Pierre Jean) |
| Barel (P) | Claverie (Jean Marie) |
| Baltzer (Vve) née Mentret | Colon (Pierre) |
| Blondeau (Mr) | Courtiade (Jacques) |
| Barthe (Jean) | Creste (Alphonse Justin) |
| Baudéan (Bernard Léonce) | Ferrel (Jean) |
| Bayle (Jean Auguste) | Genet (Jean) |
| Becker (Jean Edouard) | Gapon (Ernest) |
| Bogué (Jean) | Jayet (Claude Gaspard) |
| Bernet (Jean Marie) | Monnet (Charles) |
| Brot (Etienne) | Maubourguet (Pierre) |
| Bessac (Emile Jean Marie) | Mautonne (Jean et Marcel) |
| Beyries (Baptiste) | Plet (François) |
| Biben-Lafon (Julien) | Rabasse (E) |
| Blousson (Sylvain Esprit) | Ravel (Léon Baptiste) |
| Bocquin (François) | Théaux ou Téhos (Honorine) |
| Bongaffe (Pierre François) | Toujan (Jn Thimotée Dieudonné) |
| Bounin (Jean) | Tomel (Jean Marie Pierre) |
| Bouson (Emile Pierre François) | Trébois (François) |
| Brutinel (Joseph Emile) | Tuccoo Pégarie (Bernard) |
| Coudurier (Elien) | Tujague (Louis) |
| Cabos (Pierre) | Tunis (Félix Florentin) |
| Caire (François Joseph) | Vergez (Gabriel) |
| Capdevielle (Charles) | Vergez (Louis) |
| Camille (Jean Marie Robert) | Verdières (Jean Baptiste) |
| Campa (Raymond) | Vincent (François Bernard) |
| Carrière (Sylvien) | Voisinet (François Joseph) |
| Carrère (Jean Marie) | Yack Virgile Joseph Stéphane) |
| Caubarrus (André) | |
| Cazenave (Raymond) | |
| Cazes (Dominique) | |
| Charles (Henri) | |

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St. Louis No 11, est ouverte tous les jours (le dimanche excepté) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
Le Consul de France, gérant, REYNAUD
3 juillet—

ATTENTION
M. ANDRIEU - - - 159 Poydras,
CHAUSSURES FAITES EN VILLE.
à $3.50 la paire.
BOTTES et souliers en tous genres faits ici, des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
1janv—1anV&C



UNE AUTRE GRANDE OCCASION!
—
PAS D'ESCOMPTE!
—
Pas d'ajournement!
—
Tous les lots payés en plein!
—
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
—
LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
—FERA—
à la Nouvelle-Orléans, Lne.
LE MARDI, 7 AOUT 1877,
UN GRAND TIRAGE EXTRA
CLASSE H.,
—
GROS LOT:
$30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera positivement à dix heures du matin.
AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINEE DU
Mardi, 7 Août 1877,
—A LA—
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.,
—
VOYEZ LE PLAN!
(PLAN EXTRAORDINAIRE.)
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Lot de..... | $30,000 soit | $30,000 |
| 1 | Lot de..... | 10,000........ | 10,000 |
| 1 | Lot de..... | 5,000........ | 5,000 |
| 2 | Lots de.... | 2,500........ | 5,000 |
| 5 | Lots de.... | 1,000........ | 5,000 |
| 20 | Lots de.... | 500........ | 10,000 |
| 100 | Lots de.... | 100........ | 10,000 |
| 200 | Lots de.... | 50........ | 10,000 |
| 500 | Lots de.... | 20........ | 10,000 |
| 1000 | Lots de.... | 10........ | 10,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | |
|---|---|
| 9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000 soit..... | 2,700 |
| 9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000 soit..... | 1,800 |
| 9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000 soit..... | 900 |
| 1,857 Lots se montant à.......... | $110,400 |

—
Billet entier $2,—Demi $1,
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
S'adresser au Lock Box 692, New-Orleans Post Office.
Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.
SOUVENEZ-VOUS!
QU'AU GRAND TIRAGE DU
7 AOUT 1877.
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.
On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes, qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN, Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.



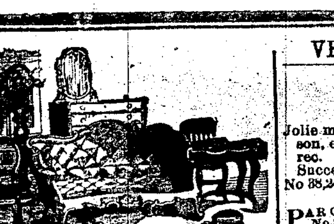

LISEZ CECI!
—
GRANDE RÉDUCTION
—DES—
PRIX
—DES—
MEUBLES
AU PALAIS DES MEUBLES,
A l'enseigne de l'Aigle d'or,
—DE—
Jos. B. Hubbard
Au coin des rues Remparts et Perdido,

Afin de réduire le stock de ce grand établissement et faire place pour les articles d'automne, nous nous sommes décidés à réduire, durant les mois d'été, nos prix qui étaient déjà si modiques.

Nous voulons parler des prix des beaux meubles aussi bien que de ceux des meubles communs.

Le public est invité à venir en juger.

Tous les meubles sont neufs, solides et finis.

La Maison conservera la réputation qu'elle s'est faite—celle d'être de tous les magasins du Sud,

Celle où les Meubles se vendent à MEILLEUR MARCHE.

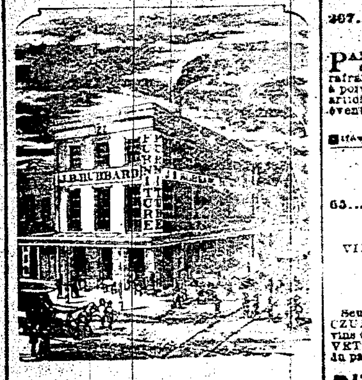

MAISON ÉTABLIE EN 1840.
Meubles de chambres à coucher, à bas prix.
Meubles de salon, à bas prix.
Meubles de salle à manger, à bas prix.
Meubles de bureaux et de vestibules, à bas prix.
CHAISES et Berceuses d'Eté,
PLIANTS, Chaises de Pêcheurs et de Chasseurs.
Meubles à bon marché pour les résidences d'été et celles des bords de la mer et du Lac,
Pour les Hôtels et les Pensions.
Pour les Campagnes et les Habitations.
AUX PLUS BAS PRIX POSSIBLES.
S'adresser à
L'Enseigne de l'AIGLE D'OR,
Au No 122 de la rue des Remparts, coin Perdido,
Nos 84, 86, 88, 90 et 92 de la rue Perdido.


## VENTES JUDICIAIRES.

PAR C. E. GIRARDEY.

VENTE JUDICIAIRE.

Jolie maison cottage dans la rue Robertson, entre les rues Esplanade et Kerlerec.

Succession de feu Charles Léaumont. No 38,247. Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux, No.31 de la rue du Camp—SAMEDI, 14 juillet 1877, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, dans cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, par et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 5 juin 1877 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

La jolie maison cottage, basse et à mansarde, désignée par le No. 320 de la rue Robertson, dans l'ilet compris entre les rues Robertson, Esplanade, Villeré et Kerlerec, troisième district de cette ville. Le terrain est désigné par le No. 29; il a 27 pieds 8 pouces de face à la rue Robertson, au pied français, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont bien bâties; la maison a salon, 2 chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain; il y a une cuisine ayant deux chambres à domestiques au rez-de-chaussée et 3 chambres à coucher dans la mansarde, grande chambre pour blanchir le linge, cuve, gaz partout. Le voisinage est en voie de reconstruction; c'est un des plus jolis de ce quartier qui est à la fois tranquille et respectable.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit, en un billet, garanti par hypothèque sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement, les clauses habituelles d'honoraires d'avocat et de transfert de police d'assurance, paiement, par l'acquéreur, outre le montant de l'adjudication, des taxes payables dans l'année 1878.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr Octave Morel, notaire.

7 juin—7, 9, 23, 30 juin—7 14juillet.

VENTES PAR LE MARSHALL.

Chemin de fer Hampson et als. vs. Canal street, City Park and Lake Railroad Company.

No 1531—En faillite—Cour de District des Etats-Unis, District de la Louisiane.

EN VERTU d'un ordre de la Cour lancé par l'Hon. Edward C. Billings, juge de la Cour de District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane, siégeant en banqueroute, et à moi adressé en qualité de master spécial, dans le susdit procès, j'offrirai, à l'enchère publique, à l'entrée principale de la Douane, dans la ville de la Nlle-Orléans, Louisiane, le SAMEDI, 14 juillet 1877, à midi—

LE CANAL STREET, CITY PARK AND LAKE RAILROAD (le chemin de fer de la rue du Canal, du Parc de la ville et du Lac), comme suit:

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé au faubourg Jackson, Deuxième District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné par le No 68 sur un plan tracé par John Schreiber, ingénieur civil, en date du 22 mars 1828. Le dit ilet est compris entre les rues Douane, St. Patrick, Bienville et Olympia, il a 250 pieds de face aux rues Douane et Bienville, et 297 pieds de face aux rues Olympia et St. Patrick — avec les bâtisses, &c. qui s'y trouvent.

2° Tout le chemin de fer construit conformément à la charte de la dite compagnie et les différents privilèges et concessions de la ville de la Nlle-Orléans à la dite compagnie—lequel chemin de fer traverse les rues ou avenues suivantes de la dite ville, savoir: commençant au coin des rues Bassin et Canal, de là descendant jusqu'à la rue de la Douane, descendant la rue de la Douane jusqu'à la rue Claiborne, descendant la rue Claiborne jusqu'à la rue Bienville, descendant la rue Bienville jusqu'à la rue St-Patrick, descendant la rue St-Patrick jusqu'au chemin de la Metairie et l'Avenue d'Orléans, descendant l'Avenue d'Orléans et traversant le Parc de la ville jusqu'au Lac Pontchartrain, puis le long du bord du Lac jusqu'à l'épanchement Fort (Fort Espagnol) de là, pour revenir en ville, le long du bord du Lac, traversant l'Avenue d'Orléans jusqu'à la rue Bienville, montant la rue Bienville jusqu'à la rue du Bassin, de là, sur le terrain neutre de la rue du Bassin, jusqu'à la rue du Canal—y compris les terrassements des principales voies et des embranchements, tous les droits &c. des dites voies, ainsi que les droits de passage qui y sont attachés, les stations et les bâtisses y appartenant, les waggons, installations, machines et autres effets y appartenant, toutes les franchises, &c., du dit Canal street, City Park and Lake Railroad Company.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et par lui endossés, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an à partir de la date de la vente. Les dits billets devront être garantis par hypothèque sur la propriété vendue. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de non aliénation et pourvoir aux honoraires d'avocat pour le recouvrement du montant des dits billets au taux de cinq pour cent si c'est nécessaire.

J. R. G. PITKIN, Master spécial.

Nlle-Orléans, Lne, 4 juin 1877
5juin—[illegible]

INSTITUTIONS.

DOLBEAR
203 rue du Canal. 203 rue du Canal
COLLEGE COMMERCIAL.
OUVERT tous les jours et tous les soirs de 9 heures du matin à 9 heures du soir, durant toute l'année. Les nouveaux élèves commencent n'importe quand dans une branche quelconque.—Classes de tenue de livres, d'écriture, d'arithmétique, le jour et dans la soirée, pour les dames et les demoiselles.
LEVI DOLBEAR. Président.
11 juillet—1 an—

INSTITUTION D'AQUIN.
CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, et occupant de spacieux édifices dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent s'initier, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.
Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes: l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Physique, etc.
Le Piano, le Chant et le solfège sont confiés à des professeurs de mérite.
Pour les conditions s'adresser à l'Institution, 243 rue Bayou, près Claiborne. 2 sept—1 an


SOMNAMBULE.
LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place de vous servir les plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il porte les meilleures médecines de France.—Office, 113, rue St-Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, médecines, de 8 à 6 heures
2 mars—77—1an

Faïence, Porcelaine, Verrerie
ARTICLES DE MENAGE.
207..........Rue du Canal..........207
Nouvelle-Orléans.
PANIERS, cages d'oiseaux, plumeaux, brosses, glaces, vases, sarbotières, pendules, rafraîchissoirs d'eau et de vins, moulins à café et à poivre, lampes, lanternes, cheminées, plaqué, articles Britannia, cristaux en ferblanc et en bois, éventails et treilis et du coutellerie.
J. S. VINET avec E. VINET.
31fév—1an

J. VERGNOLE.
63..........Rue Decatur..........63
—IMPORTATEUR DE—
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.
Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. CZUBA & CO., Cognac; de la célèbre marque de vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES
Supérieur à tout autre.
Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.
VERGNOLE, Propriétaire Nlle-Orléans
déc—1an

BOIS CHARPENTE
AU MOULIN "STAR,"
l'angle des rues Remparts et Calliope.
(Nouveau Bassin.)
$17 00 par mille pieds de planches à plancheïer.
12 00 " " " à plafonds.
14 00 " " " de voliges
livrés sans frais de charroi
Conditions—Comptant.
NICHOLAS CONNELL.
12juillet—


NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
OFFICIERS.

| | |
|---|---|
| D. URQUHART, | Président. |
| THOS. A. ADAMS, | 1er Vice-Président. |
| THOS. A. CLARKE, | 2nd. " |
| CHAS. J. LEEDS, | 3ème. " |
| CHAS. KILSHAW, | Trésorier. |

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| Thos. A. Adams, | Geo. Jonas, |
| Thos A. Clarke, | J. G. Gaines, |
| C. J. Leeds, | C. Schneider, |
| S. Jamison, | Carl Kohn, |
| A. Moulton, | T. L. Bayne, |
| E. A. Palfrey, | D. Urquhart. |

RAPPORT ANNUEL
DE LA
Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.
Pour l'année expirée le 8 janvier 1877.

RAPPORT DU SECRETAIRE.
Etat de la Société le 10 janvier 1876.

| | | |
|---|---|---|
| Membres actifs | | 142 |
| " honoraires | | 10 |
| Admissions, membres actifs | | 37 |
| | honoraires | 3 |
| Expulsions, | actifs | 15 |
| | honoraires | 1 |
| Résignations, | actifs | 2 |
| Décès, | | 2 |
| | honoraires | 1 |

Etat actuel de la Société.

| | |
|---|---|
| Membres actifs | 157 |
| " honoraires | 11 |

Rapport du Comité de Secours.
Visites et secours à 36 membres.

| | |
|---|---|
| Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels | $201 |
| Honneurs funèbres et dépenses | 268 70 |
| Total | $469 70 |

Rapport du Secrétaire des Finances.

| | |
|---|---|
| Dû par des membres | $95 |

Rapport condensé du Trésorier.

| | | |
|---|---|---|
| En caisse le 10 janvier 1876 | | $2,871 30 |
| Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes | | 2,586 30 |
| Reçu d'autres sources | | 189 85 |
| Total | | $5,647 45 |
| Dépenses par le comité de secours | $ 469 70 | |
| Dépenses pour divers | 1,265 10 | $1,734 80 |
| En caisse ce jour | | $3,912 65 |

Actif de la Société.

| | |
|---|---|
| En caisse | $3,912 65 |
| Effets à recevoir | 399 93 |
| Propriété foncière | 710 00 |
| Meubles et autres effets mobiliers | 1,034 75 |
| Total | $6,057 33 |

Passif—"Aucun".

Election pour l'année 1877.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des finances, ELIE LAMBERT
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, CHAS. T. SONIAT,
Médecin, Dr EMILE DOUMEING,
Pharmaciens, P. BARTHE,
" VALSIN VIGNAUD,
" A. P. BERRY,
" L. H. VON GOHREN.
15fév—1

VENTES A L'ENCAN

PAR STERN & CO.

215 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR H. STERN & CO.—H. Stern, encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 9 juillet 1877, à 11 heures du matin à leur salle d'encan, No. 23 de la rue de la Douane—

215 caisses bottes, souliers et brodequins, formant un bel assortiment qui convient au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions—à la vente. 6 juillet—

PAR D. E. MORPHY & SON

Faïence et articles en granit blanc.

PAR D. E. MORPHY & SON.—D. E. Morphy, encanteur. Il sera vendu MERCREDI, 11 juillet 1877, à onze heures du matin, au magasin Nos 108 et 110, de la rue des Magasins—

Un grand assortiment général, de faïence et d'articles en granit blanc—venant d'être reçu de Liverpool, par le steamer Chrysolite.

Conditions—Comptant. 8 juil—

Vases en marbre de Paros, statuettes, porte-cartes, services, tête-à-tête en porcelaine, objets de chambres, &c.

PAR D. E. MORPHY & SON—D. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, MERCREDI 11 juillet 1877, à onze heures du matin, au magasin Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—

Un très bel assortiment des susdits articles. On peut venir l'examiner.

Conditions—Comptant. 8 juil

PAR PLACIDE J. SPEAR

Argenterie! Argenterie!

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 46 rue Royale, MARDI, 10 juillet, à 11 heures il sera vendu, au No 46 de la rue Royale, entre les rues Bienville et Douane.—

Un service en ARGENT MASSIF, très fine et au complet, pour la table—se composant de 120 pièces, acheté de E. A. Tyler, il y a environ 18 mois, et qui n'a que très peu servi.

Une paire chandeliers en argent massif.

Un plateau en plaqué anglais, d'une épaisseur extra.

Un service à café en plaqué.

Six gobelets en argent massif et d'autres objets en argent.

Conditions—Comptant, avant la livraison.

N. B.—On peut voir le tout, LUNDI, de 11 heures.

Jolie petite maisonnette sur la Grande Route St. Jean, Troisième District, et une portion de terre dans le Troisième District.

Succession de Henri Duviaud, Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 39,434.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale.—SAMEDI, le 14 juillet 1877, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 juin 1877, pour le compte de la susdite succession, viz:—

1° Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Pontchartrain, près du Bayou St. Jean, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 25 et 26, et mesurant chacun 60 pieds de face à la Grande Route St. Jean (Grand Chemin St. Jean) sur une profondeur de 103 pieds 6 pouces ou 102 pieds 10 pouces (mesure française), avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Une certaine portion de terre d'une forme triangulaire avec les droits et privilèges y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, comprise dans la ligne de l'ancienne habitation Fortin et les rues Sauvage et Esplanade et se fermant en une pointe vers la rue Encanpement étant partie de l'Ilet No 42, d'après le plan de Mr Lafon, de l'année 1809.

La susdite portion de terre provient de l'achat qu'en fit le défunt Henri Duviaud de Mme Myra Gaines d'après l'acte du 7 Février 1877 devant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville.

Termes et conditions—$500 comptant et la balance à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, 8 p/o d'intérêt l'an du jour de vente à parfait paiement, la clause de 5 p/o d'honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets ou une portion, l'assurance de la propriété aux frais de l'acquéreur et la police transférée à la succession jusqu'aux tenue des dits billets. Les acquéreurs devront assumer les taxes sur l'assessment de 1877, exigibles en 1878, au dessus du prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. D. Doncourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 juin—1, 13, 14 juillet.

PAR ALBERT PAUL.

UNE BONNE OCCASION.

Une agréable résidence dans le 3me District, No 441 rue Bagatelle, entre Morales et Bons Enfants.

Succession du Dr. F. Ribot.

PAR ALBERT PAUL—Encanteur, No 45 rue Chartres—Il sera vendu SAMEDI [illegible] juillet 1877 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, cette agréable résidence admirablement distribuée ayant grande cour, écurie, porte cochère, &c.

Conditions—Comptant.

Pour plus amples détails, voir le "Bimestriel" 24 juin—24 juin et 1 juillet.

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—

| | |
|---|---|
| sur les risques d'incendie | [illegible] |
| Sur les risques de mer | [illegible] |
| Sur les risques de rivière | [illegible] |
| Total des primes | [illegible] |
| En moins primes non expirées | [illegible] |
| Montant net des primes le 31 mai 1877 | [illegible] |
| Pertes payées— | |
| Sur risques d'incendie | [illegible] |
| Sur risques de mer | [illegible] |
| Sur risques de rivières | [illegible] |
| Taxes, dépenses, intérêts | [illegible] |
| Réassurances, et primes remboursées | [illegible] |
| Bénéfice | [illegible] |
| L'actif de la Compagnie est comme suit: Propriétés foncières | [illegible] |
| Bons de la ville | [illegible] |
| Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires | [illegible] |
| Billets garantis par hypothèque | [illegible] |
| Billets garantis | [illegible] |
| Effets à recevoir | [illegible] |
| Primes en voie de recouvrement | [illegible] |
| En caisse | [illegible] |
| | [illegible] |

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT Secrétaire.

Etat de la Louisiane
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé, sous serment, pardevant moi ce [illegible] juin 1877

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le [illegible] lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, semi-annuellement, l'intérêt à raison de [illegible] pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

| | |
|---|---|
| P. MASPERO, | E. TOBY, |
| S. Z. RELF, | HY. BEEBE, |
| P. FOURCHY, | M. W. SMITH, |
| D. A. CHAFFRAIX, | J. M. ALLEN, |
| CHAS. LAFITTE, | D. FATJO, |
| | J. J. FERNANDEZ. |

9juin!

Hibernia Insurance Company,
Bureau, No 37 rue du Camp.
JOHN HENDERSON, Président.
P. IRWIN, Vice-Président.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

| | |
|---|---|
| Primes | $[illegible] |
| Pertes payées | [illegible] |
| Profits nets | 66,256 |

A une élection tenue lundi, 7 courant, les messieurs [illegible] ont été nommés Directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

| | |
|---|---|
| Patrick Irwin, | John Henderson, |
| Thomas Rings, | John G. Ryan, |
| Thos. Gilmore, | W. J. Castell, |
| John T. Gibbons, | Jas. A. Gardner, |
| William Hart, | Emile Gauche, |
| David Jackson, | John H. Hanna, |
| | F. J. Gasquet. |

A une réunion du Bureau de Direction, qui a eu lieu le 14 mai, JOHN HENDERSON, Président, P. IRWIN, Vice-Président, et THOS. F. BRAGG, Secrétaire, ont été ré-élus à l'unanimité.

La Direction a déclaré des profits nets de la Compagnie dans les douze derniers mois, 10 pour cent d'intérêt; aussi, 2 pour cent, de dividende sur le capital payé, et 20 pour cent de dividende sur les primes payées par les actionnaires (faisant avec [illegible] 35 pour cent sur les primes). Les dits intérêts et dividendes à être placés au crédit des actions.

Les intérêts et les dividendes sur les actions payés comptant payables au bureau de la Compagnie, à partir du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 15 mai 1877. 9 juin—3m

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
PETETIN, Grand-Coteau.
DRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles)
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Jeansville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse St Marie.
ELISARD DELERY. St-Louis, Miss.